



BULLETIN D'ADHESION "PERSONNE PHYSIQUE"

La qualité de membre permet de bénéficier des activités de l'Institut du Tout-Monde.
Les tarifs sont valables jusqu'au 31/12/2011.
Pour adhérer à l'ITM vous devez payer un droit d'entrée (acquitté une fois pour toutes à l'inscription) et une cotisation annuelle.

Celle-ci est déductible du revenu net imposable pour les personnes physiques. Les entreprises peuvent déduire les dons versés aux associations de l'impôt sur le bénéfice, à concurrence de 20/00 du chiffre d'affaires hors taxes. Conformément à l'article 79 de la loi des finances pour 1985 (code général des impôts art. 238 bis 7).

PERSONNE PHYSIQUE :

Mme, Mlle, M :
Adresse :
Tél : Fax : E-mail :

Profession :

Fonction :
Société :
Adresse :
.....
Tél : Fax : E-mail :

Adhère à l'Institut du Tout-Monde en qualité de membre associé pour **l'année civile 2011**
(du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Droits d'entrée 10 € + Cotisation annuelle 20 € = 30 €

Tarif réduit : Droits d'entrée 10 € + Cotisation annuelle 10 € = 20 €

Membre bienfaiteur: au-delà de 155 €

Date et signature: